

Nivezé, le 23 mai 2022

Concerne : Mesures sanitaires à l'encontre de la COVID-19

Chère résidente, Cher résident,
Chère visiteuse, Cher visiteur,

Afin de protéger la santé de tous les résidents et des membres du personnel, les mesures ci-dessous seront d'application à partir du 23 mai, **et ce jusqu'à nouvel ordre** :

Le patient :

- Pour les nouveaux arrivants :
 - Un test PCR de max. 72 h est obligatoire pour toute nouvelle admission.
 - Les informations par rapport à la vaccination doivent être transmises via le checklist disponible sur notre site www.niveze.be
- Le masque n'est plus obligatoire, **sauf** en présence d'un soignant lors des soins :
 - Lors des soins en chambre,
 - Lors des séances de kiné en chambre ou dans les locaux de kiné.

Le visiteur :

- En cas de symptômes (toux, fièvre) ou en cas de test COVID positif, nous vous demandons de postposer la visite.
- Les visites ont lieu entre 11h et 21h.
- Nous conseillons fortement le port du masque pour les visiteurs.
- Nous conseillons fortement de tenir les visites au bar.
- Les visites en chambre sont fortement déconseillées.

Au nom du personnel et des bénévoles de notre établissement, je vous remercie d'avance pour votre collaboration. Nous sommes à votre disposition pour toute information supplémentaire.

Cordialement, Alain Langer, Directeur